



## **licence compétition**

Pour obtenir une licence compétition, il est nécessaire d'être titulaire d'une licence pratiquant du millésime en cours.

La licence de compétition est une extension de la licence pratiquant.

Les modalités d'inscriptions sont les mêmes que pour la licence pratiquant

### **Comment prendre ou renouveler ma licence compétition ?**

Conformément à la nouvelle réglementation, voici les nouvelles dispositions concernant les certificats médicaux et la délivrance de la Licence Fédérale de Compétition 2019.

La durée de validité d'un certificat médical est d'un an (à compter de la date de délivrance du certificat par le médecin).

Les cavaliers qui disposaient une Licence Fédérale de Compétition 2018 et dont le certificat est toujours dans son année de validité pourront voir leur CM repris en compte automatiquement pour valider une LFC 2018 (Amateur ou Pro restant à saisir).

Pour les cavaliers mineurs une autorisation parentale devra être fournie chaque année pour que la LFC soit validée.